EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°78-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**PERSONNEL**
Présents	10	Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Syndicale Autorisée de LA GRIGONNAIS
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✐ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'un agent a été signée depuis le 1er juillet 2016, avec l'Association Syndicale Autorisée pour assurer le secrétariat de l'association. Cet agent est mis à disposition de l'ASA à raison de 10 heures par mois.

Cette convention a été renouvelée dans les mêmes termes à compter du 1er juillet 2019, pour une durée de 3 ans.
Au 1er janvier 2020, une nouvelle convention doit être signée puisque l'agent mis à disposition par la commune a quitté ses fonctions. Cette nouvelle convention sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire – Catégorie C, avec l'accord de l'agent titulaire nouvellement nommé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un agent titulaire avec l'Association Syndicale Autorisée.

Pour extrait conforme, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-78-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019